

DOSSIER de PRESSE

APPEL des ARTISTES, AUTEURS
et UNIVERSITAIRES de BRETAGNE

GALV MONTROULEZ L'APPEL DE MORLAIX

**Plan *Marshall* pour la sauvegarde
de la Culture et des Langues de Bretagne**

Conférence de presse

Vendredi 14 février 2020 - 11h00

Morlaix (Finistère)

dans les locaux d'Ar Falz / Skol Vreizh
(41 quai de Léon – La Manu)

* En présence des représentants de :

- Ar Falz / Skol Vreizh

- Ti ar Vro Montroulez / Kerne Leon Treger

* Avec la présence d'auteurs, chanteurs, écrivains & universitaires bretons...

*Da bep Labous e gan
Da bep Pobl he yezh*

*A chaque oiseau son chant
A chaque peuple sa langue*
Un paysan breton

*Autant de langues tu connais,
Autant de fois tu es un homme*
Proverbe arménien

APPEL des Artistes, Auteurs et Universitaires de Bretagne

Plan *Marshall* pour la sauvegarde de la Culture et des Langues de Bretagne

- 1) Courrier au Président du Conseil régional de Bretagne au nom du Collectif des Auteurs, Artistes et Universitaires de Bretagne du 6 novembre 2019.....p. 4
- 2) Liste des Signataires.....p. 6
- 3) Réponse du Président du Conseil régional de Bretagne en date du 13 décembre 2019.....p. 7
- 4) Analyse de la politique linguistique du Conseil régional de Bretagne
- Un cri d'alarme (Yvon Ollivier).....p. 9
- 5) Galv Montroulez / L'Appel de Morlaix
- *Tan 'barzh an ti ! La maison brûle !* (Paolig Combot).....p. 10

ANNEXES :

- *L'incroyable renouveau de la langue basque en France* par Michel Feltin-Palas
- Articles du Ouest-France et du Télégramme

1) Courrier au Président du Conseil régional de Bretagne au nom du Collectif des Auteurs, Artistes et Universitaires de Bretagne du 6 novembre 2019

**Le Collectif
des Artistes,
Auteurs &
Universitaires
de Bretagne**

Morlaix, le 6 novembre 2019

A Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD,
Président du Conseil Régional de Bretagne
283 avenue du Général Patton - CS 21 101
35 711 Rennes Cedex

Copie à :

Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Premier vice-président chargé de la culture et de la démocratie régionale

Madame Lena LOUARN, vice-présidente, chargée des langues de Bretagne

Madame Kaourintine HULAUD, conseillère régionale, présidente de la commission culture et vie associative

Monsieur le Président,

Récemment, vous avez été informé de l'Appel des Auteurs et Artistes*, des Universitaires**, opposés à la francisation des noms de lieux en breton et gallo. La manifestation de Telgruc-sur-Mer qui répond à cet appel, a rassemblé près de 600 personnes. Depuis cet événement, nous recevons des centaines de signatures de particuliers qui s'associent à cette opposition.

Dans ce contexte, vous avez pris l'initiative d'écrire au Président de la Poste afin de lui demander des éclaircissements, ce dont nous vous sommes reconnaissants.

Mais au-delà de ces actions ponctuelles qui ont touché un large public et suscité un émoi médiatique, la question posée par ces auteurs, artistes, universitaires est celle de la politique linguistique du Conseil régional de Bretagne.

En effet, ils s'inquiètent de la situation catastrophique dans laquelle se trouvent aujourd'hui les langues de Bretagne et leur enseignement. À droits et moyens constants et en l'absence de réaction énergique, il en sera bientôt fini de nos espérances de voir sauvegarder nos langues, ce trésor qu'il nous appartient de léguer aux générations futures.

3% seulement de nos enfants sont scolarisés en classe bilingue alors qu'ailleurs la situation est beaucoup plus favorable : 50 % des jeunes Basques du nord reçoivent désormais un enseignement dans leur langue.

Nous ne pouvons accepter cet échec et il est difficile de ne pas y voir un manque de volonté politique.

Combien de générations d'enfants sacrifiées, privées de leur langue, de leur culture et de leur histoire ? En faudra-t-il de nouvelles ?

Il est temps d'élever la politique linguistique au rang de priorité première de l'action publique en Bretagne et de décupler l'effort consenti. Avec moins de 1% du budget de la Région, cette politique demeure secondaire, ce qui n'est plus tolérable.

Nous demandons solennellement au conseil régional de Bretagne de placer la sauvegarde de nos langues au rang de priorité première :

- de consacrer à la politique linguistique un budget digne d'une principale politique publique.
- de mettre en place un rapport de forces politiques avec les services de l'État afin de former au plus vite, plusieurs centaines d'enseignants dans nos langues, comme cela se fait en Corse, afin d'aboutir à moyen terme à la généralisation de leur enseignement.

Cette action résolue doit passer par la création d'une licence d'enseignement dans chaque université bretonne ainsi que par des aides significatives aux étudiants désireux d'investir ces formations.

L'introduction de l'anglais ou d'une troisième langue pourra se faire dès la maternelle selon les nouvelles pédagogies. À défaut, le développement de l'enseignement bilingue français/anglais se fera au détriment de nos langues.

La réussite scolaire de nos enfants est également en cause, tant il est établi que le bilinguisme précoce est l'une des clés de la construction de l'enfant et du développement de son intelligence***. Pour l'instant, ce n'est pas un hasard : c'est à Paris que le bilinguisme éducatif se développe.

Nous sommes à un moment crucial de notre histoire collective bretonne.

C'est un véritable plan Marshall qu'il faut pour nos langues. Ne rien faire ou si peu, tergiverser plus longtemps, nous conduira à l'effacement et à la disparition de notre Histoire et de nos langues, ces piliers de notre existence collective.

C'est une responsabilité historique qui pèse à présent sur les épaules de nos élus du conseil régional et du Président de la Région Bretagne.

Un échec en la matière, quelles qu'en soient les raisons, ne serait plus tolérable. La survie de nos langues est à ce prix.

Les signataires de la présente lettre vous prient de bien vouloir les recevoir dans les meilleurs délais pour un entretien portant sur cette question fondamentale pour notre avenir collectif.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération,

Pour le Collectif,

Paolig Combot, Président d'Ar Falz / Skol Vreizh



Contact :

Paolig COMBOT - 16 Rue des Ajoncs - 29800 St Divy

paolig.combot@orange.fr – 06 68 45 56 10

* 110 signataires

** L'ensemble des enseignants et enseignants-chercheurs du département de breton et celtique de l'université Rennes 2

*** Le linguiste Claude HAGEGE

2) Liste des Signataires

Philippe ABJEAN, ancien président de la Vallée des Saints - Yannig BARON, fondateur de Dihun - Kristian BRAZ, traducteur - Alain BIENVENU, directeur ESRA Bretagne Rennes (École de cinéma et d'audiovisuel) - Philippe BLANCHET, professeur de sociolinguistique Université Rennes 2, écrivain en langue provençale - Jean BOTHOREL, écrivain, journaliste - Michel BOUVIER, secrétaire général de Bretagne Prospective - Olivier CAILLEBOT, auteur - Anne-Sophie CLOAREC, auteure - Paolig COMBOT, président d'Ar Falz / Skol Vreizh - Michel CHAUVIN auteur, producteur, réalisateur, président fondateur de Dihunerien - Cédric CHOPLIN, maître de conférence en breton et celtique, université Rennes 2 - Frank DARCEL, musicien, écrivain, producteur - François DE BEAULIEU, écrivain, ethnologue et naturaliste - DENEZ, auteur, compositeur, chanteur - Gwendal DENEZ, professeur de littérature et langue bretonnes à Rennes 2 - Patrice DERIANO, linguiste - Jacky DERENNES, Président de Bretagne Gallèse - Daniel DEVAUX, secrétaire des Assemblées Gallèses - Jean-Claude EMEILLAT, président de l'association "War roudou ar Gelted" - Jean FAILLER, auteur de romans policiers, historiques, de pièces de théâtre - Gabrielle GARCIA, auteure - Ronan GUÉBLEZ, chanteur, président de Dastum. - Yann GUESDON, auteur - Hervé GRALL, auteur - Patrick HERVÉ, auteur et dessinateur de presse (DRIG) - Maripol GOURET, conservatrice du Patrimoine, Présidente du KDSK (Centre de Ressources Culturelles Celtiques) Nantes - Glenn GOUTHE, musicien / ilin-pipe, professeur de breton - Bernard HOMMERIE, responsable des éditions Kerig - Angèle JACQ, écrivaine, présidente de Galv, Collectif Breton pour la Démocratie et les Droits de l'Homme - Mike JAMES, musicien - Tieri JAMET, éditeur, Le Temps éditeur - Paol KEINEG, poète, auteur de pièces de théâtre - Tugdual KALVEZ, philosophe, écrivain, professeur de breton - Yann-Bêr KEMENER, auteur en langue bretonne - Lukian KERGOAT, universitaire, écrivain - Per-Vari KERLOC'H, Grand Druide de Bretagne - Alan KERVERN, poète - Nolwenn KORBELL, auteure, compositrice, interprète, actrice - KRISMENN, rappeur, auteur compositeur, interprète - Jean-Luc LACQUITTANT, auteur, conteur - Youenn LANGE, chanteur, musicien - André LAVANANT, ancien président de Diwan - Clarisse LAVANANT, auteure, compositrice, interprète, actrice - Yves LEBAHY, géographe, ancien président des Géographes de Bretagne - Daniel LELOUP, auteur, architecte, maître de conférences en histoire de l'architecture moderne à l'université de Rennes 2 - Ronan LE COADIC, professeur de langue et de culture bretonnes université Rennes 2 - Fañch LE HENAFF, graphiste, créateur de la police Brito - Dominique LE PAGE, professeur d'histoire à l'Université de Dijon - Jean-René LE QUÉAU, rédacteur en chef des éditions Skol Vreizh - Pierre-Yves LE PRIOL, journaliste - Jean-Claude LE RUYET, professeur de breton, auteur - LES TRI YANN - Hervé LOSSEC, écrivain, ouvrages sur la culture bretonne et langue bretonne : *les Bretonnismes* - Yann LUKAS, écrivain - Bérénice MANACH, auteure - Rozenn MILIN, journaliste, directrice du programme de sauvegarde des langues, Sorosoro- Stefan MOAL, maître de conférences HDR en langue et culture bretonnes, université Rennes 2 - Jean-Jacques MONNIER, historien - Emmanuel MORUCCI, docteur en sociologie - Pierre MORVAN, président du Festival du Chant de marin, Paimpol - Bértran ÔBRÉE, linguiste du gallo et chanteur-parolier gallophone - Yvon OLLIVIER, auteur - Gunevel PEDRON, président de l'Association des Géographes de Bretagne - Fañch PERU, auteur en breton - Yann-Ber PIRIOU, poète écrivain - PLANTEC Yannick, Odran, musiciens, compositeurs - Lucien POUËDRAS, auteur et peintre - Émilie QUINQUIS, musicienne, compositrice - Serj RICHARD, universitaire professeur de breton et de didactique du breton, traducteur - Gilles SERVAT - Gaël SQUIBAN, président de Breizh Impacte - Yann TIERSEN, musicien, compositeur.

3) Réponse du Président du Conseil régional de Bretagne 13 décembre 2019



Le Président du Conseil régional de Bretagne
Prezidant Kuzul-rannvro Breizh
LCG/LB/314637

LE COLLECTIF DES ARTISTES, AUTEURS &
UNIVERSITAIRES DE BRETAGNE
Monsieur Paolig COMBOT
16 rue des Ajoncs
29800 SAINT DIVY

Rennes, le 13 DEC. 2019

Cher Monsieur,

Dans un courrier co-signé avec des artistes, des auteurs et des universitaires de Bretagne, vous sollicitez la mise en place d'un véritable plan Marshall pour la sauvegarde des langues régionales.

Votre correspondance du 6 novembre dernier a retenu toute mon attention et je vous en remercie.

Au printemps dernier, nous avons eu connaissance des résultats de l'enquête sociolinguistique sur les langues de Bretagne commandé par le Conseil régional. Les résultats de cette enquête nous permettent aujourd'hui de disposer d'un état des lieux particulièrement complet sur la situation du breton et du gallo et de mesurer le fort désir de langues des Bretonnes et des Bretons interrogé·e·s avec un attachement profond et une adhésion à plus de langue bretonne partagés entre les territoires et les générations. Tout ceci nous donne donc de l'espoir pour l'avenir ce qui est extrêmement important compte tenu du vieillissement accéléré de la population locutrice.

Je suis, bien évidemment, conscient que cette enquête nous oblige à aller plus loin à nous montrer collectivement encore plus prospectifs, imaginatifs, pour conforter les dispositifs existants, mais aussi pour ouvrir de nouvelles perspectives et soutenir des initiatives innovantes.

Soyez certains que le Conseil régional est plus que jamais mobilisé pour la sauvegarde des langues de Bretagne et y prend toute sa part. Je me suis personnellement engagé à augmenter, chaque année, le budget des langues régionales dans le contexte financier contraint des collectivités. Mais, vous le savez autant que moi, l'institution régionale ne pourra pas tout faire seule ; cette volonté et cette envie doivent être partagées et assumées par tous. C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit, qu'avec les quatre associations des maires de Bretagne et les parlementaires, nous avons écrit, validé et fait voter par amendement le principe du forfait communal appliquée au breton pour le niveau primaire. Enfin, avec ma Vice-présidente, Lena Louarn, nous avons installé au printemps dernier, une conférence territoriale de la langue bretonne pour coordonner avec les élue·e·s bretons des stratégies, prioriser et renforcer nos actions.

.../...

CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne
www.bretagne.bzh

KUZUL-RANNVRO BREIZH
283 bali ar Jeneral Patton – CS 21101 – 35 711 Roazhon cedex 7
Pgz : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne
www.breizh.bzh

Adresser toute correspondance sous forme impersonnelle à Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne.

Par ailleurs, je vous informe que nous allons engager, d'ici la fin de l'année, avec l'Etat, un bilan de la convention spécifique (2015/2020), puis entamer les discussions en vue de l'élaboration de la nouvelle convention.

Ma Vice-présidente, Lena Louarn se tient en lien avec mon cabinet avec votre disposition pour convenir d'une rencontre.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, **Cher Monsieur**, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Loïg CHESNAIS-GIRARD

4) Analyse de la politique linguistique du Conseil régional de Bretagne

Un cri d'alarme

Le Collectif des artistes, auteurs, universitaires et personnalités bretonnes exprime son extrême inquiétude face au refus de la région Bretagne d'affronter l'échec de sa politique linguistique et d'entreprendre les réformes qui permettront de sauver nos langues.

En refusant de recevoir les représentants de notre Collectif qui souhaitaient l'alerter sur l'insuffisance et l'inadaptation des politiques actuelles, le Président de la région Bretagne, monsieur Loïg Chesnais-Girard manifeste un aveuglement, un mépris pour celles et ceux qui font la culture en Bretagne et une autosuffisance indigne d'un responsable politique.

L'échec de la politique linguistique de la région Bretagne se lit dans les chiffres ci-joints :

- Le pourcentage ridiculement faible d'enfants scolarisés en filière bilingue : 3 % contre environ 50 % pour le Pays Basque nord, traduit une erreur de conception de la politique linguistique menée et un manque de volonté évident.

- La déperdition du nombre des élèves entre chaque niveau, fait que peu d'élèves de terminale y parviennent avec un niveau satisfaisant de breton.

La Bretagne fait figure de mauvaise élève au regard des autres régions. Il ne suffit plus de se défausser sur les services de l'État qui n'en ferait pas assez alors que dans ces régions (Corse, Alsace, Pays Basque du nord), la situation s'améliore.

Le refus de se remettre en cause, en cas d'échec d'une politique, est la pire des choses pour un pouvoir, alors que la situation actuelle nécessite de s'interroger, d'expérimenter. Il est indécent de se moquer des Bretons en leur disant que tout va pour le mieux !

Les artistes, auteurs, universitaires et personnalités bretonnes exigent la mise en œuvre d'une véritable politique linguistique par l'affichage d'objectifs incontournables par un pouvoir régional breton digne et responsable comme la généralisation de l'enseignement de nos langues à l'ensemble de nos enfants. Il n'est plus acceptable que de nouvelles générations de Bretonnes et de Bretons se retrouvent privées de cet atout !

Il appartient à la région Bretagne de décupler l'effort budgétaire alloué à la politique linguistique et d'établir un rapport de force politique avec l'État français pour parvenir à cet objectif.

Une politique ambitieuse de formation des enseignants doit être mise en œuvre, par la création au sein de chaque université bretonne d'une licence professionnelle d'enseignement. La Région, qui participe au financement des thèses, a les moyens d'inciter les universités à aller dans ce sens.

Conformément à la volonté des parents, l'enseignement multilingue, qui a fait ses preuves dans les ikastolas au Pays Basque, doit être privilégié. L'introduction progressive de l'anglais doit se faire suivant la pédagogie adaptée aux élèves bilingues. Ceci conforte aussi les deux autres langues enseignées. A défaut, ce sont les autres classes bilingues -anglais français- qui se multiplieront au détriment des nôtres !

Il est encore temps d'agir et de mettre en œuvre le plan *Marshall* que les Bretonnes et les Bretons attendent pour sauver nos langues. Après ce sera trop tard !

Yvon Ollivier

5) Galv Montroulez / L'Appel de Morlaix

Tan 'barzh an ti ! La maison brûle !

La Bretagne existe depuis 1 500 ans, au moins, avec ses spécificités culturelles, linguistiques, économiques, sociales. Aujourd’hui, tout cela est menacé, à très court terme ; la métropolisation casse notre pays en deux : Rennes et Nantes se tournent vers Paris, alors que l’Ouest breton devient une terre à touristes et à retraités.

Sur le plan culturel et linguistique, on a l'impression que tout est fait pour que ces spécificités bretonnes disparaissent :

- **les noms de lieux** : dans beaucoup de communes, on va chercher des noms d'oiseaux ou de plantes, plus insipides les uns que les autres, alors qu'il y a une foule de dénominations bretonnes disponibles.

- **la pratique de la langue** : une enquête de 2018 a montré que sur les 207 000 brittophones actuels, 80 % ont plus de 60 ans, c'est-à-dire que dans 20 ans, il en restera, au mieux, moins de 40 000.

- **les écoles bilingues** atteignent péniblement les 19 000 élèves, soit 3% de l'effectif global (45 % au Pays Basque nord, 16 % pour l'Alsace).

C'est pour cela qu'un collectif d'artistes, d'auteurs, d'universitaires s'est adressé au président de la Région, pour lui demander un rendez-vous afin de le convaincre qu'un véritable plan Marshall est nécessaire si l'on veut vraiment sauver la langue bretonne (il en va de même pour le gallo). Nous avons reçu une réponse en date du 13 décembre, qui nous dit que l'enquête de 2018 « donne de l'espoir pour l'avenir » et qui énumère les actions entreprises par la Région : forfait communal pour le primaire, conférence territoriale avec les élus, élaboration d'une nouvelle convention avec l'État ; il ne nous recevra donc pas. **Pensez-vous que cela suffira à sauver notre langue ?** Les défenseurs du breton n'y croient pas une seconde, tant le jacobinisme parisien est toujours aussi puissant. Un seul chiffre : les dépenses pour l'ensemble de la mission Culture sont de 84 % pour Paris / Île-de-France ; 1 % pour la Bretagne !

Le 5 février dernier, la proposition de loi de Paul Molac sur les langues régionales a été amputée par la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale : sur les 9 articles, il en reste 3 : tout ce qui concernait l'enseignement a été supprimé ! Nous n'avons donc rien à attendre d'un État plus centralisé que jamais.

C'est pourquoi, je lance un appel à tous les Bretons qui veulent que le breton reste une langue vivante :

- **D'abord, à la population bretonne** : que les parents et grands-parents qui le peuvent transmettent leur langue à leurs enfants et petits-enfants ! Le breton n'est plus la langue de la honte, *yezh ar vezh* ! qu'ils inscrivent en masse leurs enfants dans l'école bilingue la plus proche : il s'en ouvre tous les ans !

- **A tous les élus, notamment aux candidats aux prochaines municipales** : qu'ils appuient les demandes d'ouverture de classes bilingues, il en faut au moins une dans chaque ville et village ! et qu'ils cessent de donner aux nouvelles rues des noms sans rapport avec notre patrimoine !

- **Aux élus du Conseil régional** : qu'ils fassent de la préservation du breton et du gallo une priorité ! Pour cela, ils doivent augmenter significativement la part du budget consacré à ces deux langues, mais surtout, comme cela est prévu dans la Constitution (art. 1 et 72), qu'ils exigent de l'État un véritable transfert de compétences : l'Écosse et le Pays de Galles ont bien obtenu une « dévolution », pourquoi pas la Bretagne ? Pour les Bretons aussi, exister, c'est être différents !

Paolig Combot, président d'Ar Falz / Skol Vreizh

ANNEXES

L'EXPRESS

SUR LE BOUT DES LANGUES



Michel Feltin-Palas
mfeltin-palas@lexpress.fr

L'incroyable renouveau de la langue basque en France

A l'inverse des autres langues minoritaires de métropole, l'*euskara* gagne des locuteurs.

Enquête sur un apparent mystère.

Ces diables de Basques ne feront donc jamais rien comme tout le monde ? Aussi incroyable que cela paraisse, l'*euskara* gagne en effet des locuteurs en France, et ce alors que toutes les autres langues minoritaires de métropole semblent en déclin. Il y a là un mystère sur lequel s'est penché le sociologue Eguzki Urteaga (1), dont il vaut mieux ne pas même essayer de prononcer le nom (ou alors ne mentez pas : vous êtes baskophone).

D'abord, les faits, ou plutôt les chiffres. En valeur absolue, le nombre de locuteurs total du basque est passé de 73 000 à 74 000 en cinq ans côté français. Une progression ténue, certes, mais qui n'en est pas moins significative. Pendant ce temps, en effet, les générations des années 1920 et 1930, dont l'*euskara* était souvent la langue maternelle, ont disparu. Traduits en pourcentage, cela signifie que, d'Hendaye à Mauléon en passant par Hasparren, 20,5 % des habitants sont aujourd'hui des locuteurs actifs et 9,3% des locuteurs passifs (des personnes qui comprennent et parlent la langue, mais moins bien que le français), soit près d'un tiers de la population totale. Si ces chiffres restent encore loin des niveaux enregistrés dans la Communauté Autonome Basque en Espagne - 33,9 % de locuteurs actifs et 19,1 % de locuteurs passifs - ils sont néanmoins très encourageants.

D'où vient ce regain ? "Du développement massif de l'enseignement en langue basque, répond sans hésiter Eguzki Urteaga. La progression des effectifs atteint 4,7 % par an en moyenne." Un essor impressionnant qui permet de "produire" des locuteurs de qualité suffisamment nombreux pour remplacer la disparition des plus anciens. Mieux : sachant que les recensements ne comptabilisent que les plus de 16 ans, il y a fort à parier que les effectifs vont encore grimper avec l'arrivée à l'âge adulte des jeunes générations.

Remontons encore la chaîne explicative et tentons de comprendre le succès de la scolarisation du basque en France, où cette langue ne dispose pas du statut officiel dont elle bénéficie côté espagnol, que ce soit à l'université, dans les médias ou dans les administrations ? "Le développement d'une langue dépend de trois facteurs principaux, explique le sociologue : la densité de locuteurs dont on dispose autour de soi ; le sentiment de compétence linguistique et la motivation de chacun." Ce dernier facteur, décisif, comprend lui-même deux dimensions. Un aspect utilitaire : une personne sera plus encline à apprendre une langue si celle-ci permet la réussite dans les études et l'obtention d'un emploi (ce pour quoi de nombreux Français cherchent à maîtriser l'anglais). Et un aspect identitaire, lié au sentiment d'appartenance, à l'amour de son territoire, à l'attachement que l'on porte à sa culture. "Côté espagnol, les deux aspects se conjuguent. Côté français, c'est surtout l'aspect identitaire qui joue, même si l'aspect utilitaire est en progression", résume Eguzki Urteaga.

L'engouement de la société civile pour la culture basque est si fort qu'elle a désormais un débouché politique. Lors des élections départementales de 2015, les nationalistes se sont qualifiés dans cinq cantons sur 12 possibles. Et comme on pouvait s'en douter, les autres partis ont entendu le message... "Tous, à l'exception du Rassemblement national, font désormais leurs revendications linguistiques", relève Eguzki Urteaga. Il faut compter aussi avec l'exemple du Pays basque espagnol où, depuis la chute du franquisme, l'*euskara* s'est développé dans tous les secteurs et a conquis une image de modernité en investissant les médias audiovisuels et internet. C'est en suivant son exemple que le Pays basque français s'est lui aussi doté d'une politique linguistique ambitieuse, laquelle commence visiblement à porter ses fruits.

Ces résultats sont d'autant plus méritoires que Paris, craignant des visées séparatistes, se montre toujours réticent sur le sujet. "Voilà deux ans, la progression des effectifs dans les *ikastolas* nécessitait la création de 25 postes. Le ministère n'en a accordé que 5,5", pointe Eguzki Urteaga. Il n'empêche. Grâce à une mobilisation impressionnante ; grâce aussi, sans doute, à la conscience qu'ont ses locuteurs de son origine mystérieuse, de sa singularité et de sa richesse patrimoniale, le basque semble devoir échapper à la disparition qui lui était promise. Preuve, s'il en fallait, que nos langues de France ne sont en rien condamnées par une supposée modernité. Et que tout, en la matière, dépend des politiques linguistiques dont elles bénéficient. Ou pas.

(1) La nouvelle politique linguistique au Pays basque, [Eguzki Urteaga](#), Editions L'Harmattan, 20,50 €

Langues régionales : la proposition dénaturée

La commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale a retiré les articles liés à l'enseignement de la proposition de loi de Paul Molac, élu du Morbihan.

Ouest-France
Jeudi 6 février 2020

« C'est une déception », dit, hier soir, Paul Molac, député du Morbihan, et aussi conseiller régional de Bretagne. Pour le moins... Dans une semaine, le jeudi 13 février, le parlementaire breton et bretonnant, élu en 2017 sous les couleurs de La République en marche, avant de quitter le groupe des députés de la majorité présidentielle, défendra sa proposition de loi sur les langues régionales.

Mais voilà, le texte est passé par la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale. Et il a été sérieusement réduit. Des neuf articles du début, il n'en reste que trois : deux sur le patrimoine et un sur la signalétique bilingue. Tous les articles liés à l'enseignement des langues régionales ont disparu.

« La proposition de loi a été vidée de sa substance. Ces articles sur l'enseignement proposaient de généraliser sur certains territoires la proposition d'enseignement de la langue régionale, de sécuriser les expériences d'immersion dans l'enseignement public et de financer les écoles associatives, telles que Diwan », insiste Paul Molac.

C'est le seul moyen, rappelle-t-il,



Paul Molac défendra dans une semaine, à l'Assemblée nationale, sa proposition de loi sur les langues régionales.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

« pour assurer la transmission de nos langues à travers les générations. »

Avec cette proposition de loi, c'est plutôt mal parti. Pour le député du Morbihan, des parlementaires de cette commission des Affaires culturel-

les n'ont fait qu'appliquer des consignes de Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation nationale.

Kevre Breizh, l'importante Coordination culturelle associative de Bretagne, se dit, pour sa part, « consternée » de voir le texte proposé par Paul Molac ainsi dénaturé. « Aucune disposition concernant la question centrale de l'enseignement n'a été retenue, malgré son importance soulignée par l'Unesco », dit-elle.

Au passage, Kevre Breizh dénonce aussi la suppression de l'article de cette proposition de loi concernant les signes diacritiques des langues régionales, comme le désormais célèbre tilde breton du petit Fañch. Sans doute, Nicole Belloubet, ministre de la Justice, vient-elle de promettre un décret à ce sujet. Mais Kevre Breizh attend de voir.

Pour autant, Paul Molac ne veut pas s'avouer encore totalement vaincu : « Il est encore possible de rectifier le tir et d'adopter un texte ambitieux à la hauteur des enjeux pour la sauvegarde de nos langues en péril. »

Didier GOURIN.

2 | Le Télégramme

Forum



Photo Daphné Dargatz

Tribune

STÉPHANIE STOLL

La présidente de Diwan s'exprime à la veille de la présentation d'une proposition de loi sur les langues régionales

● « Combien de temps resterons-nous aveugles à notre patrimoine linguistique ? Certains incendies sont plus spectaculaires que d'autres. Celui qui a embrasé le ciel de Paris, le 15 avril, a frappé les esprits du monde entier : un pan du patrimoine de l'humanité avait manqué de disparaître. Notre-Dame-de-Paris n'appartient pas seulement aux catholiques. Pas seulement aux Parisiens ou aux Français. Pas seulement aux lecteurs de Victor Hugo et aux amateurs de jeux vidéo. Notre-Dame-de-Paris appartient au patrimoine, la France a la responsabilité de la transmettre aux générations futures. Le raisonnement s'applique aussi aux langues régionales. Elles n'appartiennent pas seulement à leurs locuteurs. Chacun a sa part de responsabilité. Pourtant, devant l'incendie qui les consume, l'indifférence est assourdissante. La révision constitutionnelle de 1992 avait inscrit à l'article 2 que " le français est la langue de la République " ; deux ans plus tard, la loi Toubon relative à l'emploi de la langue française transpose ce principe. Depuis la révision constitutionnelle de 2008, " les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France " (article 75-1). Comment comprendre qu'en quelques semaines, l'Assemblée nationale ait été capable de voter une loi pour la restauration de la

Faute d'un soutien franc de la République, les locuteurs des langues régionales ne sont toujours pas confortés. Il est plus que temps, mais il est encore temps.

cathédrale et que douze ans après la révision de la Constitution, aucune loi n'est venue préciser l'article 75-1 ? Cette anomalie faisait dire au constitutionnaliste Guy Carcassonne, en 2012 : " Voilà donc un patrimoine qui est celui de la France, mais dont aucun Français ne peut demander la protection (...) ". La Constitution aurait ainsi constaté l'existence d'un patrimoine d'une espèce tout à fait inédite, celui qui existe, est formellement consacré, mais sans que puisse en être tirée la moindre conséquence autre que d'une éventuelle dénégation, aussi dénuée d'effets que la proclamation elle-même ". Par rapport au patrimoine matériel qui peut paraître figé, le patrimoine immatériel, dont font partie les langues, présente l'avantage formidable de s'arrimer à la vie des communautés humaines, de nourrir et d'engendrer la création. C'est la cathédrale des cultures vivantes, protégée par l'Unesco. Au

consensus mondial autour de ces cathédrales vivantes formées par les arts du spectacle, les fêtes, les connaissances de la nature et de l'univers, l'artisanat, les traditions et les expressions orales répond un dissensus français sur les langues régionales.

Mais bientôt, le 13 février 2020, les députés débattront d'une proposition de loi qui instaure un lien entre les langues régionales et le régime juridique du patrimoine, réglé par le Code du Patrimoine.

Désormais, le bilinguisme est devenu enviable. Les collectivités prennent leur part. Mais, faute d'un soutien franc de la République, les locuteurs des langues régionales ne sont toujours pas confortés. Il est plus que temps, mais il est encore temps. Il est temps que la France prenne ses responsabilités et accorde aux langues régionales les outils juridiques nécessaires à la transmission de ce patrimoine vivant et moderne. »

Mercredi 12 février 2020

L'Appel de Morlaix P. 12

NIVER A SKOLIDI ER SKOLIOÙ DIVYEZHIEK BREIZH

Répartition des élèves par système, par niveaux et par départements

(Diwan, Div Yezh, Dihun)

Collèges et lycées :

Langue + 1 seule matière
Est-ce du bilinguisme ?

DISTRO SKOL 2019

Rentrée 2019

Ouvertures :

16 Enseignement public
0 Enseignement Diwan

progression					
			2018	+ ou -	%
DIWAN	29	56	22	35	44
	2402	585	694	220	406
PUBLIC	4221	1920	1494	1150	335
				9120	8563
PRIVE	2166	2387	437	416	57
HOLLAD	8789	4892	2625	1786	798
				18890	18337
2018	8531	4729	2593	1622	757
EVOLUTION	+158	+158	+32	+164	+41
				+553	
Répartition par niveaux					
	SV	KD	Skolaj	Lisé	BZH
DIWAN	1409	1664	918	316	4307
PUBLIC	3875	3890	1095	260	9120
PRIVE	2145	2608	636	74	5463
HOLLAD	7429	8262	2649	650	18890
					18337
2013	7217	7880	2562	678	
EVOLUTION	+212	+282	+87	-28	+553

Nombre de filières :

D = Diwan : 48

P = Public : 140

C = Catholique : 72

260

En rouge = baisse

OFIS PUBLIK AR BREZHONEG :

"La croissance globale s'établit à 3%, soit 0,3 point de moins par rapport à 2018.
Il s'agit de la croissance la plus faible de l'histoire de l'enseignement bilingue."

OBSERVATIONS :

- Pour la 1ère fois Diwan est en baisse (-30)
 - le nombre d'élèves dans l'ensemble des maternelles est en baisse de 77
 - Le nombre d'élèves dans les lycées est en baisse dans tous les départements (il en reste 650)
 - Si on ne tient compte que des villes et communes ayant une ou plusieurs filières depuis + de 5 ans (les autres augmentent normalement de CP à CM2), on s'aperçoit que + de 50% ont moins d'élèves cette année que l'an dernier.
 - Seulement 40% des élèves du primaire poursuivent leurs études au collège
 - Seulement 35% des élèves du secondaire poursuivent leurs études au lycée
- Soit 13% seulement vont du primaire au lycée